

CONSULTATION ECRITE DU BUREAU DU 21 AVRIL 2016 B 1 6 / 0 4 9

Délibération N°

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 – 2019 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION D'ETUDE

COURCELLES-CHAUSSY – FORAMINE – Reconversion - E P09RP70H013

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Courcelles-Chaussy, pour une intervention de l'EPFL dans le cadre de la reconversion du site FORAMINE situé sur son ban communal, afin de créer des équipements publics et des logements.

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement d'études environnementales visant à caractériser les pollutions présentes sur le site susvisé. Le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000€ TTC, pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Courcelles-Chaussy,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Courcelles-Chaussy, la convention d'études annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

LE

1 9 MAI 2016

Le Préfet de Région.

Pour le Préfet et par délégation Le Sedréteire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

e Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER